



Rencontre des présidents de CLE de SAGE du bassin Rhin-Meuse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le réseau des SAGE du bassin Rhin-Meuse

**Promouvoir et soutenir les CLE
comme relais / moteur privilégié
de la politique de l'eau
à l'échelle locale**

- **Réseau technique**

Depuis 2009

Animateurs de SAGE, AERM, DREAL, ONEMA

2 réunions par an, dont une sur un territoire de SAGE

- **Réseau politique**

Depuis 2014

Présidents de CLE, Comité de bassin, AERM, DREAL, ONEMA

Dynamique à développer pour fédérer les présidents de CLE



Le réseau des SAGE du bassin Rhin-Meuse

Promouvoir et soutenir les CLE comme relais / moteur privilégié de la politique de l'eau à l'échelle locale

- **Soutenir et promouvoir la démarche SAGE et les CLE**
Sensibilisation, information
- **Mettre en lien les acteurs**
Echange / Partage de bonnes pratiques
- **Participer au débat public**, à la construction de la politique de l'eau à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse
- **Développer de nouveaux projets**



Ordre du jour

**1- Présentation des SAGE
du bassin Rhin-Meuse**

**2- Définition des modalités
de l'implication pro-active des CLE
dans la politique de l'eau**

**3- Elaboration de la charte CLE-AERM
pour la mise en place d'un label « SAGE »**

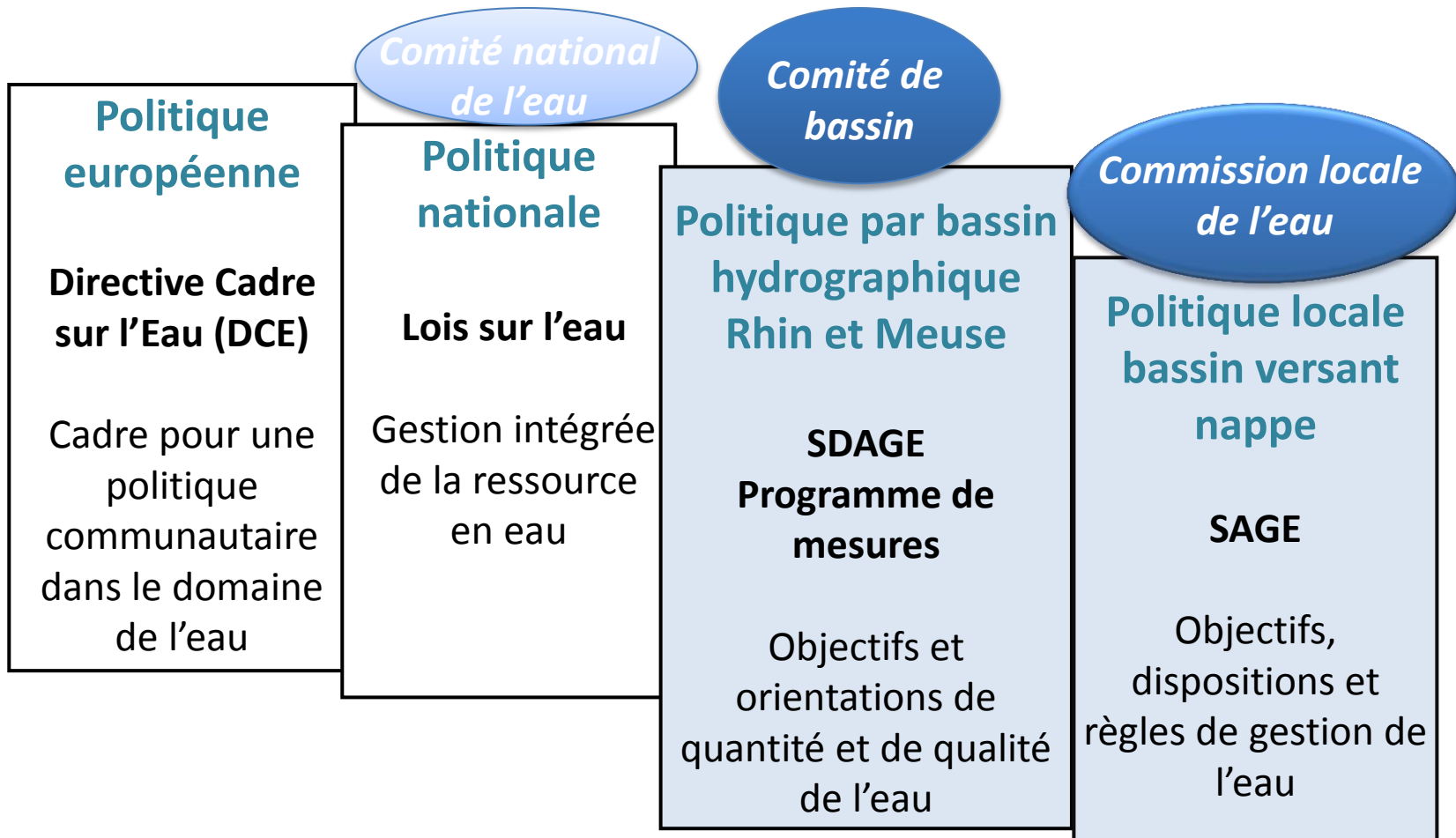


Ordre du jour

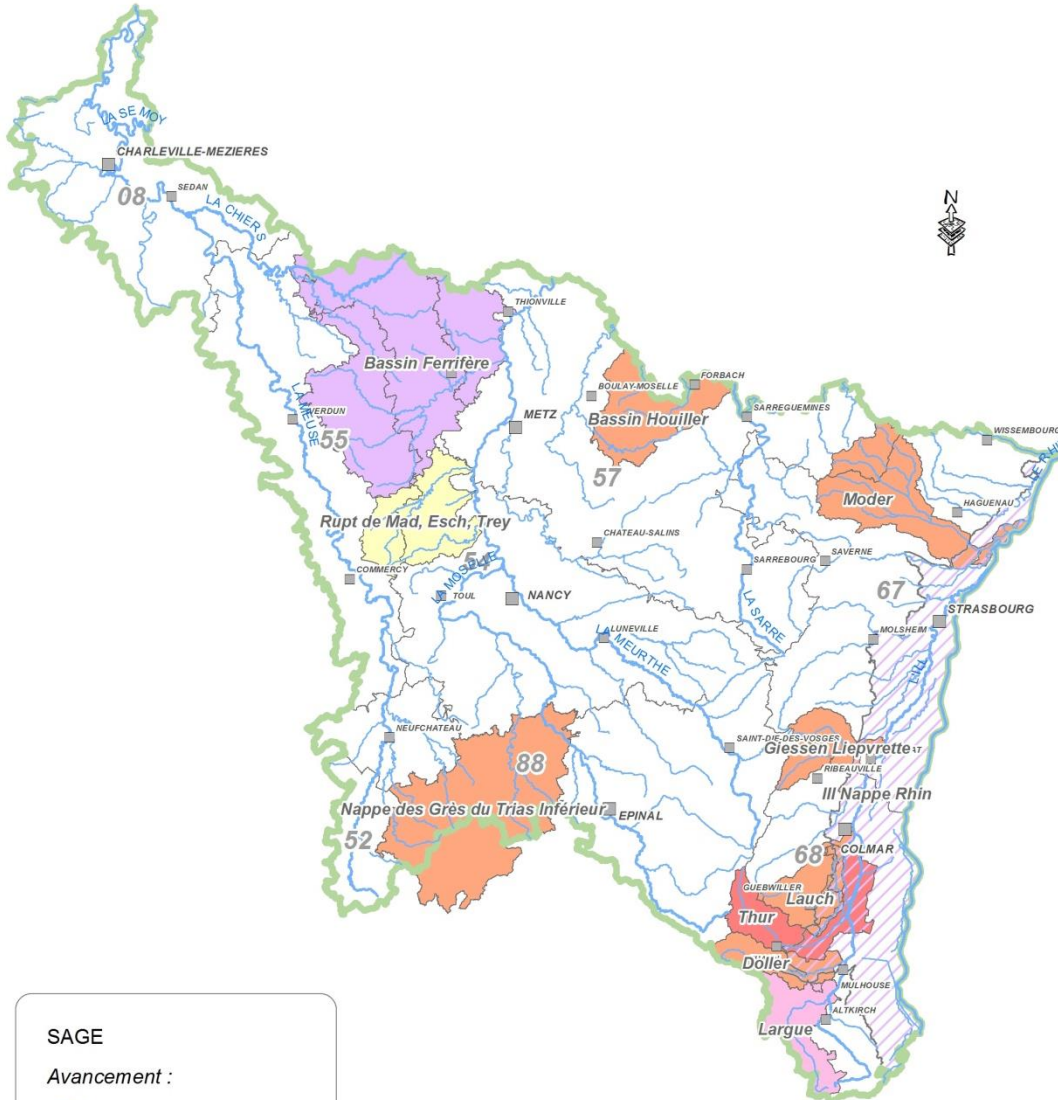
1- Présentation des SAGE du bassin Rhin-Meuse



La politique de l'eau



Les SAGE du bassin Rhin-Meuse



11 SAGE

3 SAGE approuvés :

Bassin ferrifère

III-Nappe-Rhin

Largue en fin de révision

6 SAGE en élaboration :

Giessen-Lièpvrette, Moder

Bassin houiller,

Nappe des Grès du Trias Inférieur

Lauch, Doller

1 SAGE en instruction :

Rupt de Mad-Esch-Trey

SAGE Thur en
 sommeil

Les SAGE du bassin Rhin-Meuse

Des territoires à enjeux forts

- **Enjeux Ressources en eau / Quantité des eaux souterraines**

Nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI)

- **Enjeux mixtes Ressources en eau / Milieux aquatiques**



Interactions entre eaux souterraines, eaux superficielles et milieux aquatiques

- bassin ferrifère et bassin houiller : fin des exploitations minières
- piémont vosgien et plaine d'Alsace : lien hydrologique et hydrogéologique fort
- des ressources très sollicitées et de nombreux usages

Les SAGE du bassin Rhin-Meuse

Quelles réponses avec la démarche SAGE ?

Concertation au sein de la CLE

Volonté d'agir

Animation locale

- Favoriser l'appropriation locale des enjeux de l'eau
- Prévenir / résoudre les conflits d'usage
- Se projeter dans l'avenir : construire un territoire durable
- Favoriser les actions collectives



Les SAGE du bassin Rhin-Meuse

L'appui de l'Agence de l'eau : Le 10^e programme d'intervention



Appui à la démarche SAGE :

- Financement majoré à 80% de l'animation SAGE, des études et actions liées au SAGE (appui juridique, communication, consultation et enquête publique,...)
- Participation aux travaux de la CLE
- Suivi et accompagnement technique
- Animation du réseau des SAGE

Ordre du jour

2- Définition des modalités de l'implication pro-active des CLE dans la politique de l'eau



Le cadre des SDAGE Rhin et Meuse

Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière



Le Comité de bassin identifie les CLE des SAGE, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comme des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de Directive Inondation (DI) à l'échelle des bassins hydrographiques (animation et coordination des actions à l'échelle des territoires).

Le cadre des SDAGE Rhin et Meuse

Développer et mobiliser des structures d'échange et d'actions à l'échelle de bassins versants

Mettre en place une gouvernance adaptée aux enjeux de la DCE et de la DI

- Parvenir à une co-construction des objectifs et des programmes d'actions : associer les acteurs locaux le plus en amont possible, en particulier les acteurs relais (CLE, EPTB, Syndicats mixtes de SCoT,...)
- S'appuyer sur des structures à la bonne échelle
- Obtenir une réelle appropriation par les acteurs locaux qui mettent en œuvre les actions



Favoriser l'implication des CLE

Démarches engagées

- Echange avec chaque président de CLE
- Discussion en Secrétariat technique de bassin
- Echanges avec les animateurs de SAGE
- Demande forte de certains présidents de CLE

(courrier des présidents de CLE de SAGE alsaciens –
réponse du président du Comité de bassin)



Favoriser l'implication des CLE

Associer les CLE dans les instances techniques et politiques, dans la définition du SDAGE Du Programme de mesures (PDM) Des Plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)



- Associer 2 représentants des CLE au Secrétariat Technique de Bassin (STB)
 - Associer les CLE aux Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)
 - Associer les CLE en amont pour l'élaboration des PAOT 2016-2018
 - Initiatives des CLE pour une représentation/association croisée CLE / EPTB / SM SCoT
- **Mise en œuvre en 2015, en lien avec les services de l'Etat**
(cadrage en STB, en Commission administrative de bassin)

La politique de l'eau

Comité de bassin

**Politique par bassin hydrographique
Rhin et Meuse**

SDAGE / Programme de mesures

Objectifs et orientations de quantité et de
qualité de l'eau

PAOT

Feuille de route
Mise en œuvre de la DCE

Commission locale de l'eau

**Politique locale
bassin versant ou nappe**

SAGE

Objectifs, dispositions et règles de
gestion de l'eau

Actions du SAGE

Tableau de bord
Mise en œuvre du SAGE

Favoriser l'implication des CLE

**Améliorer la connaissance des SAGE
et des CLE,
de leur rôle et de leurs plus-values**

**Améliorer la coopération
CLE / Comité de bassin**



- Formaliser la coopération des CLE et du CB (élaboration et mise en œuvre du SAGE : stratégie, feuille de route, indicateurs,...).
 - Suivre les SAGE et leur avancement (élaboration et mise en œuvre) au Comité de bassin / Commission planification ? (point annuel ?)
- **Stratégie et mise en œuvre à définir courant 2016**

Ordre du jour

3- Elaboration de la charte CLE-AERM pour la mise en place d'un label « SAGE »



Améliorer la visibilité des SAGE

Mettre en place un label « SAGE »

Outil de communication pour distinguer des actions locales exemplaires qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE

Travail engagé en 2014 par le réseau technique des SAGE

Objectifs :

- Améliorer la visibilité des SAGE
- Montrer et favoriser le lien entre le SAGE / la CLE et les actions opérationnelles / les maîtres d'ouvrage locaux
- Valoriser les actions de terrain qui participent à la mise en œuvre du SAGE



Améliorer la visibilité des SAGE

Mettre en place un label « SAGE »



Les grands principes :

La CLE est au centre du dispositif :

Elle définit les conditions et modalités d'attribution et de communication du label

- Intégration du label « SAGE » dans un plan de communication global de la CLE
- Mise en place du label « SAGE » en phase mise en œuvre
- Maintien et valorisation des liens entre maîtres d'ouvrage et CLE

Améliorer la visibilité des SAGE

Mettre en place un label « SAGE »



Les grands principes :

Un rôle d'appui pour l'AERM :

- Co-construction d'un cadrage global homogène sur la bassin Rhin-Meuse (charte CLE-AERM)
- Fourniture d'un visuel pour le label « SAGE » (visuel commun et déclinaison locale)
- Valorisation des actions labellisées par les CLE avec les outils de communication de l'AERM

Création d'une signature « Label SAGE »

La signature doit répondre à 3 objectifs :

- Donner du sens, expliciter
- Apporter de la cohérence au niveau du bassin Rhin-Meuse
- Etre reconnaissable

Cette signature sera systématiquement utilisée pour valoriser les actions labellisées par les différentes commissions locales de l'eau via un projet de charte.

➤ **Travail en cours de réflexion**



Création d'une signature « Label SAGE »

CETTE LABELLISATION SERA
LE REFLET
DES ACTIONS MENÉES PAR DES
STRUCTURES ENGAGÉES.

Création d'une signature « Label SAGE »



Création d'une signature « Label SAGE »

Et d'une identité locale : travail en cours de réflexion



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la Lauch



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
du Bassin Ferrifère



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
du Rupt de Mad,
de l'Esch et de la Trey



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Ill - Nappe - Rhin



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Giessen - Lièpurette



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
du Bassin Houiller



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la Doller



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la Largue



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la Nappe des Grès
du Trias Inférieur



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
de la Moder

Création d'une signature « Label SAGE »

Et d'une identité locale : travail en cours de réflexion



Améliorer la visibilité des SAGE

Mettre en place un label « SAGE »



- Validation de principe par les présidents de CLE
- Validation et signature de la charte CLE-AERM pour la mise en place d'un label « SAGE » par les CLE
- Validation et signature de la charte CLE-AERM pour la mise en place d'un label « SAGE » par le Conseil d'Administration de l'AERM
- Mise en œuvre en 2016 pour les SAGE approuvés



SDAGE 2016-2021

Orientation T6 - O2.2 Développer et mobiliser des structures d'échange et d'actions à l'échelle de bassins versants

T6 - O2.2 - D3

Le développement et la mobilisation de structures d'échange (SAGE, Commissions départementales des risques naturels majeurs, MISEN élargies) et d'actions (EPTB, EPAGE, syndicats mixtes) compétentes à l'échelle de bassins versants doivent dans ce but être encouragés.

T6 - O2.2 - D4

La mobilisation des structures susceptibles d'agir au niveau des bassins versants (notamment les EPTB, EPAGE et autres intercommunalités) doit être activement recherchée.

Là où des SAGE existent, leur contribution dans la définition et la mise en œuvre des mesures du PAOT doit être mobilisée et le cas échéant, renforcée.

SDAGE 2016-2021

T6 - O3.2 - D2 (modifiée)

Les SAGE :

- S'appuient sur le SDAGE et ses documents d'accompagnement, qui sont à considérer comme des documents de référence (par exemple pour la définition de la stratégie globale d'action, des problèmes à traiter, le choix des priorités) ;
- Démontrent en quoi ils participent à la mise en œuvre du SDAGE ;
- Ciblent des maîtres d'ouvrage potentiels pour porter à la bonne échelle les actions définies ;
- Favorisent la réalisation des actions contribuant à atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE ;
- Prennent en compte au minimum les stratégies locales de gestion du risque inondation.

Dispositions spécifiques sur SAGE GTI et SAGE INR : T6-O3.2-D1 et D5

SDAGE 2016-2021

T6 - O3.2 - D3

Les services de l'État et l'Agence de l'eau conduisent, le cas échéant en liaison avec les collectivités intéressées, une animation auprès des acteurs locaux pour favoriser l'émergence des SAGE. Ces actions ne préjugent pas des compétences en la matière, fixées par les dispositions pertinentes du Code de l'environnement.

SDAGE 2016-2021

T6 - O5 - D1 (nouvelle)

A l'échelle du bassin, le Comité de bassin recommande d'associer une représentation des CLE des SAGE, EPTB et structures porteuses des SCOT et des animateurs des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) aux travaux du secrétariat technique de bassin (STB) et de ses groupes de travail afin d'améliorer la coordination des acteurs de l'eau et les modalités d'animation des différentes instances dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et de la DI.

T6 - O5 - D2 (nouvelle)

A l'échelle des départements, le Comité de bassin souligne que les MISEN gagnent à associer des représentants des CLE des SAGE, EPTB, EPAGE et structures porteuses des SCOT et des animateurs des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) aux travaux des MISEN afin d'améliorer la déclinaison territoriale de la mise en œuvre de la DCE et de la DI.

SDAGE 2016-2021

T6 - O5 - D3 (nouvelle)

Le Comité de bassin identifie les CLE des SAGE, les EPTB et les structures porteuses de SCOT et des animateurs des Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) comme des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de la DCE et de DI à l'échelle des bassins hydrographiques (coordination des actions à l'échelle des territoires).

Les programmes d'actions et les feuilles de route des SAGE, EPTB, SCOT, SLGRI intègrent une déclinaison territoriale du programme de mesures (le PAOT).

Ceci pourra faire l'objet d'une convention entre le Comité de bassin et les différentes structures existantes précisant les conditions de mise en œuvre de cette coopération.

L'Agence de l'eau pourra accorder des aides financières majorées pour les actions s'inscrivant dans ce cadre de coopération visant la prise en compte des PAOT à une échelle adéquate.

SDAGE 2016-2021

T6 - O5 - D4 (nouvelle)

Constatant que les EPTB sont déjà représentés dans les CLE, le Comité de bassin recommande qu'il y ait une représentation de la CLE dans les EPTB et les structures porteuses des SCOT de son territoire et une représentation des SCOT dans les CLE des SAGE.